



Pays Pyrénées-Méditerranée

Synthèse évaluative 2008-2013

Cette évaluation a été **co-réalisée avec les partenaires techniques du Pays** (Comité technique Pays) sur la base du **questionnement évaluatif** élaboré collectivement et retranscrit ci-dessous :

Quatre questions principales :

- 1/ Quelles sont les réussites et difficultés qui ont été rencontrées dans la mise en oeuvre des démarches territoriales intégrées (Leader, FEP) ?
- 2/ L'Agenda 21 a-t-il répondu aux objectifs qu'il s'était fixé ?
- 3/ Quelles modalités a-t-on mises en oeuvre pour impulser la participation de la population à la définition du projet de territoire et avec quel résultat ?
- 4/ Le Pays a-t-il apporté une plus-value en termes de transversalité sur les actions menées sur le territoire ?

Trois questions secondaires :

- 5/ L'Agenda 21 a-t-il permis de répondre aux besoins exprimés par les acteurs (élus, population, ...) ?
- 6/ La gouvernance du PPM a-t-elle permis l'instauration d'un partenariat public / privé ?
- 7/ La structure a-t-elle mis en place des actions pour améliorer son exemplarité et avec quel résultat ? (qualité de la démarche en interne)

1 Quelles sont les réussites et difficultés qui ont été rencontrées dans la mise en oeuvre des démarches territoriales intégrées (Leader, FEP) ?

Le programme LEADER est un succès : fin 2013, avec 1 758 756 d'euros de projets programmés, on consomme 99,3% de l'enveloppe initiale, et ces bons résultats ont permis d'obtenir deux dotations complémentaires pour un montant total de 273 250 euros.

La mise en oeuvre de l'axe 4 du FEP connaît plus de difficultés au regard des taux de programmation et de consommation des crédits. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène, outre un périmètre géographique, un champ d'action thématique et un public cible (les pêcheurs) plus restreints ainsi qu'une durée plus courte de 2 ans :

- Le besoin de conforter l'existence d'une culture du développement local sur le secteur de la pêche et la concurrence qui pourrait se développer au regard des potentialités locales.
- Le recul dont bénéficie le territoire sur Leader qui était déjà GAL sur la période 2000-2006. En revanche c'est une première pour l'Axe 4 du FEP à la fois pour le territoire et pour l'Europe.

Plus globalement, les difficultés majeures rencontrées dans la mise en oeuvre de ces démarches sont de deux ordres :

- la complexité et la lourdeur administratives ;
- la mobilisation des acteurs dans la durée.

A l'avenir, il conviendra de toujours être très attentifs à faire **tendre vers un allègement au maximum des démarches et dispositifs lors des négociations en amont**. Un **renforcement de l'ingénierie pour faciliter les démarches des porteurs de projets** sera également à considérer.

Concernant la mobilisation des acteurs, il serait intéressant d'**expérimenter des formats plus attractifs lors des Comités de Programmation** (supports vidéo, vote numérique..)

2 L'Agenda 21 a-t-il répondu aux objectifs qu'il s'était fixé ?

Cf. bilan de l'Agenda 21 sur 2008-2013 - analyse évaluative non traitée compte tenu des moyens disponibles.



3 Quelles modalités a-t-on mises en œuvre pour impulser la participation de la population à la définition du projet de territoire et avec quel résultat ?

Depuis 2008 on compte 5600 participations dont 42% visaient le pilotage de stratégies, 6 rencontres en moyenne par mois et 15 participants en moyenne par rencontre.

Les rencontres à vocation d'information, consultation, concertation réunissent 58% des participations totales et 95% des participations citoyennes alors qu'elles concernent un cinquième des rencontres.

Elles mobilisent 3 fois plus de participants que les réunions au caractère décisionnel.

On a une mobilisation globale satisfaisante, et les rencontres à vocation d'information, consultation, concertation permettent d'assurer une grande part des participations.

Cependant, les citoyens n'interviennent qu'à hauteur de 2% aux côtés des autres acteurs du territoire dans le pilotage des stratégies territoriales.

A l'avenir, afin de mieux associer les citoyens aux instances décisionnelles, des **référents de citoyens pourront être identifiés et intégrés aux listes des membres des comités de pilotage.**

Il s'agirait aussi d'être toujours en quête d'idées et d'expérimenter constamment de **nouveaux leviers pour mobiliser** encore plus efficacement l'ensemble des publics cibles.

4 Le Pays a-t-il apporté une plus-value en termes de transversalité sur les actions menées sur le territoire ?

Le Pays, par la diversité des acteurs qu'il réunit dans les instances de réflexion, de décision et de pilotage, et aussi par son animation empreinte d'une « culture de la transversalité », introduit de la transversalité dans des projets au départ plus ou moins sectoriels. Ces projets prennent ainsi de l'envergure, gagnent en visibilité notamment auprès des partenaires financiers, et contribuent à un développement plus harmonieux du territoire.

Pour autant, cette « culture » demeure fragile, et il convient de faire preuve de vigilance afin d'avoir toujours à l'esprit cette notion essentielle lors du travail sur les projets territoriaux. Cela pourra passer notamment par l'utilisation d'**outils adaptés au travail en commun avec les acteurs du territoire** (ex. la grille d'analyse, améliorée, une recomposition des commissions thématiques) **mais également au sein même de l'équipe d'animation.**

5 L'Agenda 21 a-t-il permis de répondre aux besoins exprimés par les acteurs (élus, population, ...) ?

Cf. bilan de l'Agenda 21 sur 2008-2013 - analyse évaluative non traitée compte tenu des moyens disponibles.

6 La gouvernance du PPM a-t-elle permis l'instauration d'un partenariat public / privé ?

Malgré une organisation de la gouvernance qui associe largement le secteur privé, les entreprises ont des difficultés à trouver leur place et à participer à l'élaboration et au suivi du projet de territoire.

Le partenariat public-privé, spécificité du Pays, enrichit le dialogue entre les élus de collectivités et les représentants des entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. En revanche, les entreprises « en direct » ne se sentent souvent pas concernées par une démarche dont ils ont du mal à percevoir l'intérêt et dont les rythmes ne sont pas les leurs.

A l'avenir, il s'agirait de faire un **effort de pédagogie** et d'**identifier les modalités de participation les plus adaptées** (représentants sollicités, horaires, sujet...) à ce public afin de maintenir et renforcer leur présence.

7 La structure a-t-elle mis en place des actions pour améliorer son exemplarité et avec quel résultat ? (qualité de la démarche en interne)

La décision d'améliorer les pratiques en interne sur les postes considérés comme les plus impactants sur l'environnement, à savoir les fournitures administratives et les déplacements, a donné suite à une rationalisation des impressions papier et à une incitation au covoiturage. Le suivi mis en place sur ces actions a permis de comptabiliser en 2012 des impressions noir et blanc réduites de plus de la moitié et un quart des déplacements évités.

Ces actions, couronnées de succès, permettent à la fois la diminution de l'empreinte écologique du fonctionnement du Pays, et la construction d'une conscience collective de ces problématiques.

Elles amorcent un effort à accentuer : **du développement du covoiturage vers l'évitement des déplacements** lorsque c'est pertinent (grâce à des outils tels que Skype), et **de la diminution des impressions de façon individuelle à une réelle organisation collective de la gestion documentaire** (avec l'aide d'outils numériques de travail collaboratif). On pourrait également imaginer des actions inscrites dans le fonctionnement même de la structure (investissement dans les énergies renouvelables,..)

On note par ailleurs la nécessité de **rendre compte des résultats des efforts de chacun** afin d'alimenter la motivation et l'implication des uns et des autres dans ce sens.

